



PROGRAMME D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Assurance responsabilité professionnelle

L'assurance responsabilité professionnelle vous protège contre toute responsabilité ou allégation de responsabilité liée à des blessures ou des dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle découlant des activités professionnelles que vous exercez à titre de technologue en radiation médicale, ou si une plainte est déposée contre vous auprès de l'organisme de réglementation de la profession assurée que vous exercez. La responsabilité professionnelle vous protège en veillant à ce que votre défense juridique soit coordonnée et payée si une plainte est déposée contre vous. Votre assurance responsabilité professionnelle couvre également le coût de l'indemnisation du patient ou des dommages.

Détails de la couverture:

Limite de responsabilité	5 000 000 \$ par réclamation / agrégé
Frais juridiques réglementaires	75 000 \$ par réclamation / 125 000 \$ agrégé
Remboursement des frais de défense criminelle	125 000 \$
Fonds de thérapie contre les abus sexuels	25 000 \$
Violation des droits d'auteur	50 000 \$
Perte de revenus	Jusqu'à 750 \$ par jour
Diffamation et calomnie	50 000 \$ par réclamation / 100 000 \$ agrégé
Perte de documents	50 000 \$ par réclamation / 100 000 \$ agrégé
Territoire de couverture	Monde entier
Compétence	Canada
Période de déclaration prolongée	10 ans inclus

Définitions de la couverture:

Frais juridiques réglementaires

L'avenant relatif aux frais réglementaires couvre les frais juridiques liés à l'obligation de se défendre en réaction à une plainte ou de se présenter à une audience disciplinaire demandée par votre organisation ou votre ordre professionnel. En cas de plainte ou d'enquête, les membres bénéficient d'une représentation juridique et d'une défense de qualité supérieure.

Remboursement des frais de défense criminelle

Les membres assurés seront remboursés pour un montant maximum de 125 000 \$ par réclamation et par période d'assurance pour couvrir les frais de défense associés à une poursuite au criminel liée aux services professionnels de l'assuré si la procédure a lieu au Canada et si l'assuré est déclaré non-coupable.

Fonds de thérapie contre les abus sexuels

Toutes les options comprennent un financement maximal de 25 000 \$ pour la réadaptation et la thérapie d'une personne qui, en tant que patiente ou patient, a subi des abus dans le contexte de la pratique d'un membre assuré.

Perte de revenus

Si l'on vous demande d'assister à un procès, à une audience préliminaire ou à un appel pour aider à la défense de votre réclamation, ce qui nécessite un arrêt de travail, vous serez remboursé pour votre perte de revenus à hauteur de 750 \$ par jour.

Période de déclaration prolongée

La police vous couvre automatiquement et sans frais supplémentaires pendant une période pouvant aller jusqu'à 10 ans lorsque vous êtes en congé prolongé, en congé de maternité ou parental, ou lorsque vous avez pris votre retraite ou cessé votre activité. Veuillez noter que vous devez renouveler votre assurance et avoir souscrit une police qui soit toujours en vigueur avant de recommencer à pratiquer.

Comment signaler une réclamation

En cas de sinistre susceptible de donner lieu à une réclamation au titre de la présente assurance, il faut en aviser immédiatement l'assureur. Vous devez veiller à ce que l'assureur soit avisé dès que possible de tout préjudice, acte, erreur ou omission, ou de tout sinistre ou infraction pouvant donner lieu à une réclamation. Veuillez-vous assurer de documenter officiellement l'incident, en incluant les informations sur les personnes impliquées.

Lors de la déclaration, veuillez fournir :

- Votre certificat d'assurance
- La déclaration de sinistre, la déclaration, la requête, la lettre de plainte de l'ordre ou toute autre procédure judiciaire, s'il y a lieu
- Autres documents pertinents

Pour signaler une réclamation, veuillez contacter Crawford & Company (Canada) au 1-877-805-9168 ou à BMSclaims@crawco.ca.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

Veuillez communiquer avec l'ACTRM pour souscrire une assurance responsabilité professionnelle pour particulier.

Association canadienne des technologues en radiation médicale

☎ 1-800-463-9729

✉ info@camrt.ca

Plus d'informations

Cette brochure est un résumé de la couverture et n'est fournie qu'à titre d'information. Les conditions complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libellé de la police, dont une copie peut être obtenue auprès de BMS.

bms.